États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au greffier de la Chambre, sont déposés sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. Balcer, membre du conseil privé de la reine,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général (\*Avis de motion  $n^{\circ}$  8), en date du 8 février 1960, demandant la copie de toute correspondance échangée entre le très honorable premier ministre, le ministre de la Justice, la Gendarmerie royale du Canada et le gouvernement de la province du Nouveau-Brunswick, ou toute autre personne, relativement à la descente effectuée, le 29 octobre 1959, par ladite Gendarmerie au club Vista Bay, à Bathurst (N.-B.).

Par M. Balcer,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général (\*Avis de motion  $n^{\circ}$  32), en date du 10 février 1960, demandant la copie de tous télégrammes, correspondance et autres documents échangés depuis le  $1^{\rm er}$  juillet 1959 entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis, relativement à la ligne de conduite du gouvernement canadien quant aux versements d'appoint à l'égard des œufs.

Par M. Balcer,—Réponse à un ordre de la Chambre (Question  $n^o$  165), en date du 24 février 1960, demandant l'état suivant: 1. Des brevets ont-ils été concédés à l'égard de chacun des produits pharmaceutiques suivants: a) nystatine, b) tyrothricine, c) néomycine, d) dihydrostreptomycine, e) streptomycine, f) tétracycline, g) oxytétracycline, h) méprobamate, i) chlorpromazine, j)chlorothiazide, k) chlortétracycline, l) érythromycine, m) chloramphénicol, n) pénicilline?

- 2. Dans le cas de l'affirmative, quels sont, à l'égard de chacun de ces produits, a) les noms et les adresses des titulaires d'un brevet, b) les dates auxquelles chaque brevet a été délivré?
- 3. Le commissaire des brevets a-t-il délivré des licences pour la production de l'un ou l'autre desdits produits?
- 4. Dans le cas de l'affirmative, quels sont, pour chacun de ces produits, a) les noms et les adresses des porteurs d'une licence, b) les dates auxquelles chacune de ces licences a été délivrée?

Par M. Fulton, membre du conseil privé de la reine, d'ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport (en français et en anglais) de la Gendarmerie royale du Canada pour l'année terminée le 31 mars 1959.

A six heures cinq minutes du soir, M. l'Orateur prononce d'office la cessation des travaux de la Chambre jusqu'à lundi prochain, à 2 h. 30 de l'après-midi, suivant l'article 2(1) du Règlement.